

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Moyen-Orient & Afrique du Nord > Maroc & Sahara occidental > Femme, laïcité (Maroc) > **Tollé au Maroc après la condamnation de Raissouni pour avortement illégal**

Tollé au Maroc après la condamnation de Raissouni pour avortement illégal

lundi 7 octobre 2019, par [COUTEAU Frédéric](#) (Date de rédaction antérieure : 1er octobre 2019).

La journaliste Hajar Raissouni a écopé le 30 septembre d'un an de prison ferme pour avortement et relations sexuelles hors mariage. Son fiancé et ses médecins ont également été condamnés. Des condamnations qui suscitent l'indignation dans le royaume et à l'étranger, rapporte la Revue de presse Afrique de RFI.

Pour [le site d'information marocain Yabiladi](#), *“la toile de fond politique de ces poursuites a fini par prendre le dessus, à rebours des appels à l'acquittement et au respect de la vie privée de la journaliste”.*

[Le site de l'hebdomadaire Tel Quel](#) publie pour sa part de nombreuses réactions indignées. Pour Nouzha Skalli, ex-ministre PPS (Parti du progrès et du socialisme) du Développement social, de la Famille et de la Solidarité, les verdicts rendus à l'encontre de [Hajar Raissouni](#), son fiancé [un an de prison ferme] et son médecin [deux ans de prison ferme ainsi que l'interdiction d'exercer son métier pendant deux années supplémentaires] sont *“le fruit d'une législation obsolète et moyenâgeuse, en parfait décalage avec la réalité marocaine qui place nos jeunes par centaines de milliers, nos filles, nos nièces, dans une situation de hors-la-loi”.*

L'écrivaine Leïla Slimani, lauréate du prix Goncourt, à l'initiative d'une tribune des [490 hors-la-loi pour défendre la liberté sexuelle au Maroc](#), estime que *“Hajar Raissouni est condamnée à de la prison pour une raison profondément injuste qui a trait au corps et à ce qui relève de l'intime. Normalement, il me semble que s'il y a bien une chose dont on a le droit de disposer, c'est de son corps.”*

Toujours dans *Tel Quel*, la sociologue et essayiste Sanae El Aji se dit attristée par un verdict qui reflète le *“décalage énorme qui existe entre les textes de loi et la réalité. Cela ne fait aucun sens de mettre en prison une femme et un homme en vertu du seul fait qu'ils ont eu des relations sexuelles, pendant que des pédophiles et des violeurs courent les rues”*, indique-t-elle.

Réaction enfin de Mehdi Bensaid, membre du PAM, le Parti authenticité et modernité, toujours dans *Tel Quel* : *“Le problème est dans la loi. C'est au législateur d'assumer sa responsabilité et d'aller vers une loi qui prend en considération la réalité d'aujourd'hui. Il y a de nombreuses lois qui ne vont plus avec le Maroc d'aujourd'hui.”*

Mauvaise publicité pour Rabat

Au-delà du problème sociétal, [Le Pays, au Burkina](#), voit dans cette condamnation de la journaliste des relents politiques. Le quotidien parle même de *“persécution politique liée au métier de la jeune dame qui travaille pour un célèbre quotidien critique au Maroc [en l'occurrence [le quotidien arabophone Akhbar Al-Yaoum](#)], mais qui aussi a des liens de famille avec un éditorialiste aux écrits acrimonieux à l'encontre du pouvoir et un idéologue ultraconservateur tout aussi acerbe dont elle*

est la nièce. De là à voir derrière l'embastillement et les ennuis judiciaires de la jeune journaliste une volonté de musellement de voix dissidentes, il y a un pas que les défenseurs de la jeune dame ont vite fait de franchir. Mais si ceci explique vraiment cela comme le pensent ces derniers, c'est que le roi se trompe d'adversaire."

"En voulant faire du cas Hajar Raissouni un exemple, le régime de Rabat se paie à moindres frais une mauvaise publicité dont il n'avait pas besoin. Il se trompe d'autant plus lourdement que si l'objectif inavoué de ce procès était de réduire au silence des voix gênantes, cela a produit l'effet contraire en donnant à l'affaire une répercussion qui n'aurait jamais dû dépasser les frontières du royaume", relève encore Le Pays."

C'est "un coup de pub dont Rabat aurait pu se passer", [renchérit Aujourd'hui](#), toujours à Ouagadougou. "Rectifier le tir ne ferait pas de mal à la couronne marocaine, poursuit le quotidien ouagalais. C'est pourquoi le roi Mohammed VI devra user de son pouvoir discrétionnaire pour lever l'érou de cette femme condamnée [finalement] pour autre chose, mais pas pour ce délit [d'avortement] qui, si l'on voulait, enverrait pas mal de femmes au donjon."

En effet, il y a ce chiffre, avancé par l'Agence France Presse : "Selon des estimations, entre 600 et 800 avortements clandestins sont pratiqués chaque jour au Maroc."

[Lire l'article original](#)

Frédéric Couteau

[Abonnez-vous](#) à la Lettre de nouveautés du site ESSF et recevez chaque lundi par courriel la liste des articles parus, en français ou en anglais, dans la semaine écoulée.

P.-S.

Courrier International

<https://www.courrierinternational.com/article/repression-tolle-au-maroc-apres-la-condamnation-de-ra-issouni-pour-avortement-illegal>